



## CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE TRANSFRONTALIER

### "MACRA INVISIBLE"

#### REGLEMENT

#### **ARTICLE 1 - BUT**

L'association culturelle Progetto Har, en collaboration avec la Mairie de Macra et la Proloco Rupicapra, organise la Première Édition du Concours Photographique Transfrontalier "Macra Invisible" qui vise à la promotion et la mise en valeur de la Petite Grande Commune au milieu de la Vallée Maira et de la culture polyvalente qui l'anime depuis quelques années.

Le concours prévoit l'attribution de bons d'achat, la préparation de deux importantes expositions collectives à Macra et la publication du catalogue.

#### **ARTICLE 2 - THÈMES**

On propose deux thèmes:

- 1) **LA FÊTE DE LA SAINT MARCELIN 2014.** Racontez LA FÊTE en choisissant la forme et le moment qui vous conviennent le mieux: la préparation, le marché, le déjeuner, le bal, les expositions, les gens, le démontage (la fête aura lieu du 26 au 27 avril 2014 à Macra).
- 2) **MACRA: LES LIEUX DE L'HOMME.** La photographie est comme l'écriture: le paysage est plein de signes, de symboles, de blessures, d'indices cachés. C'est un langage inconnu qu'on commence à lire, à connaître quand on commence à l'aimer et à le photographier.

#### **ARTICLE 3 - PARTICIPATION**

Le prix est destiné à tout photographe, sans limite d'âge, de sexe, de nationalité ou autre qualification.

On peut participer au concours avec un maximum de 4 photographies pour chaque thème. Les photographies, de dimensions 20 x 30 cm, devront être imprimées exclusivement sur papier photographique et devront être montées dans un passe-partout 30 x 40 cm noir ou blanc. Au dos de chaque photographie on devra noter: le prénom, le nom, le titre, le numéro de la photographie et le numéro du thème auquel elle participe.

#### **ARTICLE 4 – JURY**

La sélection des œuvres présentées sera effectuée par un jury composé de 5 membres :

**LE DIRECTEUR - secrétaire du jury - sans droit de vote**  
**Ober Bondi** (Photographe, président de l'association Progetto HAR)

**LE PRESIDENT DU JURY: Fabio Fanari** – photographe professionnel  
**LES MEMBRES :**

**GianMario Mana** - opticien optométriste - photographe  
**Manuela Vico** – président de l'Alliance Française de Cuneo  
**Paolo Viglione** - photographe professionnel  
**Demetrio Zema** - journaliste et guide naturaliste

## **ARTICLE 5 – PRIX**

### **THEME 1**

**1<sup>er</sup> prix : BON D'ACHAT de € 300** offert par la **Proloco Rupicapra – Macra + boîte de Droneresi offerte par la prestigieuse Pâtisserie Brignone de Dronero d'une valeur de € 40**

**2<sup>ème</sup> prix : BON D'ACHAT de € 150** offert par la **Proloco Rupicapra – Macra boîte de Droneresi offerte par la prestigieuse Pâtisserie Brignone de Dronero d'une valeur de € 35**

**3<sup>ème</sup> prix : BON D'ACHAT de € 75** offert par la **Proloco Rupicapra – Macra boîte de Droneresi offerte par la prestigieuse Pâtisserie Brignone de Dronero d'une valeur de € 25**

### **THEME 2**

**1<sup>er</sup> prix : ENSEMBLE DE CAMPING d'une valeur de €150** offert par **CRYOS di Genta C.so Nizza 77 - Cuneo**

**2<sup>ème</sup> prix : KIT D'EXCURSIONNISTE d'une valeur de €130** offert par **CRYOS di Genta C.so Nizza 77 - Cuneo**

**3<sup>ème</sup> prix : DEJEUNER POUR 2 PERSONNES d'une valeur de € 60** offert par **Refuge PALENT - Macra**

### **PRIX SPECIAUX**

1) Au groupe de 4 photographies les plus homogènes et les plus remarquables du point de vue technique qui racontent de façon efficace le **THEME n. 1: PRIX "Progetto HAR"** consistant en **un SAC PORTE APPAREIL PHOTO + (bon d'achat de € 100 à utiliser chez Mondo a Colori à Peveragno)**

2) **BON D'ACHAT de € 150** offert par **ALLIANCE FRANÇAISE de Cuneo** à la photographie qui sera accompagnée d'une citation littéraire en langue française exprimant au mieux les émotions et les sensations de l'image. Les participants devront indiquer la source de la citation.

3) **BON D'ACHAT de € 100** offert par **Progetto HAR** au photographe de moins de 20 ans qui mettra en évidence d'une façon particulièrement curieuse la **GAIETE** qu'on éprouve pendant la Fête de la Saint Marcelin.

4) Au groupe de 4 photographies qui racontent avec efficacité le **DEJEUNER DE LA FETE DE LA SAINT MARCELIN**. Prix offert par la **FROMAGERIE COOPERATIVE VALLE JOSINA** de Peveragno, consistant en une **MEULE de RASCHERA DOP de 7 kilos**.

5) A la photographie qui raconte avec efficacité **LE DEJUNER DE LA FETE DE LA SAINT MARCELIN**. Prix offert par la **FROMAGERIE ARTISANALE MOROZZESE**, consistant en **UNE SELECTION DE FROMAGES FRAIS**.

6) Les photographies lauréates ainsi que celles sélectionnées participeront à l'exposition collective **"Macra Invisible"** qui sera installée du 02 au 31 août 2014 dans le salon de **l'Ecomusée**

à Macra et à l'exposition "LA FETE DE LA SAINT MARCELIN 2014" qui sera visible dans les mêmes locaux du 19 avril au 03 mai 2015.

**7) Les photographies lauréates ainsi que celles sélectionnées seront publiées dans le catalogue des expositions.**

**Le jury se réserve le droit de décerner des prix mineurs. Ses décisions sont sans appel.**

**La liste complète des prix sera affichée à Macra pendant la Fête de la Saint Marcelin et publiée sur le site de Progetto Har et sur le site de la Mairie de Macra.**

### **ARTICLE 6 – FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais d'inscription sont de **10 euros** pour les deux thèmes. Pour **les artistes de moins de 20 ans**, l'inscription est gratuite. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

### **ARTICLE 7 - MODALITE D'INSCRIPTION et envoi du matériel**

Les artistes peuvent s'inscrire et remettre leurs œuvres le **31 mai 2014 au plus tard** selon l'une des modalités suivantes:

- par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans une enveloppe fermée contenant les œuvres, la fiche d'inscription et la quittance de paiement, au secrétariat du prix «MACRA INVISIBLE», situé au secrétariat de la mairie de Macra – p/Piazza Marconi 1 – 12020 MACRA (CN).
- en mains propres dans une enveloppe fermée en suivant les mêmes modalités au Secrétariat de la Mairie de Macra ou au Secrétariat de Progetto Har c/o Bondi – Via Roma 35 – 12100 Cuneo.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site: [www.progettohar.it](http://www.progettohar.it)

Les photographies non admises aux expositions resteront propriété des auteurs qui devront les retirer.

### **ARTICLE 8 - PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

Le paiement des frais d'inscription peut être effectué par:

**1) Virement bancaire**

BANCA CREDITO COOP. DI PIANFEI ag. Cuneo - IBAN: IT 63D0875310202000090137072 –BIC : ICRAITMMKXO au nom de: Associazione Culturale Progetto HAR - indiquant comme objet "Iscrizione Premio MACRA INVISIBLE. Prénom, Nom de l'artiste". On rejettera tout frais de réception, sous peine d'annulation.

**2) Au Secrétariat du Prix**

MACRA INVISIBLE – P/za Marconi 1- 12020 Macra (CN) - Tel. 0171 999161 - du lundi au samedi, aux horaires suivants: de 9h00 à 12h00.

Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

**3) Au Secrétariat de Progetto HAR c/o Bondi – Via Roma 35 – 12100 Cuneo**

### **ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX**

Les photographies lauréates ainsi que celles sélectionnées par le Jury seront exposées dans le prestigieux siège de l'Ecomusée de Macra. Les résultats des sélections seront publiés sur le site [www.progettohar.it](http://www.progettohar.it).

Les gagnants seront prévenus à l'avance.

**La remise des prix aura lieu le 03 août 2014 à 18h00 dans le siège de l'exposition.**

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITE**

L'association culturelle Progetto HAR, même en prenant le plus grand soin des œuvres envoyées, décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou dommage de toute nature, aux œuvres ou personnes, qui pourraient se produire pendant toutes les phases de la manifestation.

Les frais d'assurance éventuels seront à la charge des participants.

## **ARTICLE 11 – APPLICATION DU REGLEMENT**

Les décisions du jury sont sans appel. Les artistes gagnants auront la possibilité de renoncer au prix sans demander aux organisateurs aucune forme de remboursement; dans ce cas le prix sera octroyé selon le classement établi par le jury.

Chaque participant cède à Progetto Har le droit de reproduire les œuvres et les textes envoyés afin de rédiger le catalogue, les archives des adhésions, la diffusion des œuvres sur le site du prix, ainsi que toute autre forme de communication et activité de l'organisation. Chaque participant autorise l'association culturelle Progetto HAR, ainsi que ses délégués directs, au traitement des données personnelles transmises en application de la loi 675/96 ('legge sulla Privacy') et successives modifications D.lgs. 196/2003 (Codice Privacy), également pour l'insertion dans les banques de données gérées par les susdites personnes.

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.



**CRYOS**

**La Guida**  
settimanale cattolico cuneese

in collaborazione con:



PROGETTARE CULTURA